



Conseil Municipal
Budget 2016
Ecole
Vie associative
Agenda
Vie citoyenne

SOMMAIRE

Le mot du Maire

P 3

Conseil Municipal

- Conseil Municipal du 11/12/15
- Conseil Municipal du 12/02/16
- Conseil Municipal du 18/03/16
- Conseil Municipal du 20/05/16

P 4

P 4/5/6

P 6/7

P 7/10/11

Budget 2016

P 8/9

Infos diverses

- Propriétaires de meublés...
- Tri sélectif "sacs jaunes"
- Textiles

P 12

Vie associative

- Le Comité des Fêtes
- Génération Mouvement "Les Rameaux"
- AAPPMA "La truite des Monédières"

P 12/13

Ecole

P 14

Vie citoyenne

- Cérémonie des vœux
- Cérémonie du 8 mai 2016

P 14

Etat civil

P 15

Agenda

P 15

AGENCE POSTALE COMMUNALE

La Poste a équipé notre agence d'une tablette numérique consultable gratuitement pendant les heures d'ouverture de l'agence (du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 11 heures 30).

Cette tablette permettra d'accéder à tous les services postaux du Courrier à la Banque Postale. A titre d'exemple, la personne détentrice d'un compte à la Poste pourra le consulter, effectuer des virements. Le client particulier pourra suivre l'acheminement d'un colis ou d'un courrier, simuler en ligne un prêt à la consommation, créer des timbres personnalisés, etc...

La tablette offrira également l'accès à différents services publics, Allocations Familiales (suivre ses versements, déclarer un changement de situation), l'Assurance Maladie (consulter ses remboursements), Pôle Emploi (s'inscrire, consulter ses paiements), Légifrance (accéder aux informations juridiques nationales, européennes et internationales), Cadastre (consulter le cadastre), Mairie, Amendes (payer ses amendes), Office de Tourisme.

La Poste permet ainsi à tous ceux qui ne disposent pas d'Internet chez eux de réaliser un grand nombre de démarches indispensables.

Ouverture

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
de 8 heures 30 à 11 heures 30



LE MOT DU MAIRE

Il y a un an, dans ce même bulletin, je vous faisais part de mon inquiétude concernant le désengagement de l'état dans le domaine des dotations et de la baisse des subventions. La situation actuelle me donne malheureusement raison. En effet comme vous pouvez l'apprendre par les médias qui en font largement l'écho, les aides diminuent. Elles nous obligent à revoir à la baisse nos ambitions d'investissement car nous nous refusons d'augmenter les impôts, comme nous le suggèrent certains technocrates. Le dernier exemple le plus frappant, au moment où le projet de la route forestière du Puy Maury était sur le point d'être finalisé, la baisse de 10% de la subvention européenne ! Nous avons décidé, malgré tout, de continuer ce chantier, et l'entreprise Eurovia, qui a été choisie après appel d'offre, devrait commencer le chantier dans quelques semaines.

Pour continuer dans le chapitre des travaux, l'aménagement des étangs de Lachaud est un peu plus complexe que nous ne l'avions prévu au départ. En effet, une partie des abords est classé comme « zone humide » ce qui nous demande des précautions supplémentaires. C'est la raison pour laquelle nous avons fait appel au Conseil Départemental « Corrèze Ingénierie » qui va nous faire l'étude, et peut être en prendre la maîtrise d'œuvre. Mais cela va bien sûr prendre un peu plus de temps que nous ne l'avions envisagé.

Je sais que beaucoup de personnes se posent des questions sur le sort des appartements communaux. Je ne vous cacherais pas que la gestion de ceux-ci est un vrai casse tête aujourd'hui. Il est de plus en plus difficile de suivre les locations car celles-ci sont très chronophages. De plus des travaux sont nécessaires, surtout dans la maison Nouaille. C'est la raison pour laquelle j'ai pris contact avec l'organisme du Conseil Départemental « Corrèze Habitat ». Des négociations sont en cours afin de leur confier la gestion de plusieurs appartements de la commune ainsi que la réhabilitation/gestion de ceux de la maison Noailles. A suivre !!

Concernant l'école de St Yrieix, la rentrée 2016 devrait être assurée de façon identique à celle de l'année passée, toutefois nous devons trouver une nouvelle ATSEM. En effet Madame Karem Hacquart doit malheureusement nous quitter pour des raisons personnelles. Je le regrette profondément et la remercie pour le travail qu'elle a accompli auprès des enfants et de l'institutrice cette année.

Au moment où j'écris ces lignes le fleurissement du bourg n'a pas encore commencé. Il est vrai que ce printemps très pluvieux n'arrange pas les choses, sauf peut-être en nous évitant les gros soucis de l'été 2015 concernant le manque d'eau sur certains captages, et le rationnement qui allait avec.

Cette année encore le budget voirie reste très important (près de 90000€) mais les 65 kilomètres de routes communales demandent cet investissement. Malgré cette somme importante, nous ne pouvons malheureusement pas remettre en état tous ce qui devrait l'être.

**Je vous souhaite à tous un bel été ensoleillé.
Qu'il vous apporte un peu de bien être et de réconfort en ces temps difficiles et moroses.**

Noël FAUGERAS



Saint-Yrieix Bulletin

N° 31 - juillet 2016
Parution Semestrielle

Directeur de la Publication : Noël Faugeras
Rédacteur en chef : Thomas Chaumeil
Rédaction : Noël Faugeras, Thomas Chaumeil, Nicole Cariot
Crédits photos : Mairie de Saint-Yrieix-le-Déjalat
Mairie : Le Bourg - Saint-Yrieix le Déjalat 19300 - Tél. 05 55 93 09 94
Mel : mairiedestyrieixledejalat@wanadoo.fr
Conception graphique : Sagec
ISSN en cours -
Imprimerie : SAGEC



SAINT-YRIEIX SUR LE NET

Le nouveau internet de la mairie est en ligne ! N'hésitez pas à le consulter et nous faire part de vos remarques !
www.saintyrieixledejalat.fr

Adresse mail mairie :
mairiedestyrieixledejalat@wanadoo.fr



Conseil Municipal du 11 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le 11 décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Noël Faugeras, Maire.

Date de convocation : 04 décembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : MM. Noël FAUGERAS, Léon GRANDE, Thomas CHAUMEIL, Mme Lucette CONSTANTIN, M. Hervé JOLY, Mmes Bénédicte FAURE, Nadia LASCOUT, Stéphanie MIGINIAC, Dominique ARTILLON, M. Gérard ARTILLON,

Les décisions suivantes ont été adoptées :

1- Recensement de la population / 2016 :

Deux personnes ont été recrutées en qualité d'agents recenseurs, du 04 janvier au 20 février 2016 : il s'agit de Mme Pascale VIALLE pour le Bourg et de Mme Marie-Noëlle JOLY pour les villages.

2- Convention de mise à disposition de terrain pour parking :

Accord pour signer une convention avec la SCI du Puy Roussy, représentée par Mme Nathalie FRANCOIS, pour mise à disposition d'une partie de terrain (ZM 86 et 88 aux Riaux Feits) d'une surface d'environ 7200 m² en vue de la création d'un parking pour un parc animalier. Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans, à compter du 1er février 2016, moyennant une indemnité d'occupation de 100 €/an.

3- Schéma de mutualisation de services :

Avis favorable au projet de schéma de mutualisation de services de la communauté de communes de Ventadour, pour les actions en cours ou à venir suivantes :

- Mise à disposition d'un service communautaire (L5211-4-1 CGCT) : personnel du service enfance jeunesse mis à disposition des communes dans le cadre des rythmes scolaires ;
- Création d'un service commun (L5211-4-2 CGCT) : recrutement d'un Instructeur des autorisations du droit des sols ;
- Les groupements de commandes : lancement d'un groupement de commandes pour les fournitures administratives et les produits d'entretien ;
- Mise à disposition d'un personnel communal : mise à disposition d'un personnel de la commune d'Egletons sur un poste de responsable des finances à hauteur de 80 % de son temps de travail.

4- Décisions Modificatives :

Virements de crédits du budget principal : 2000 € du chapitre 65 aux chapitres 66 (1000 €) et 67 (1000 €).

5- Dissolution du C.C.A.S. :

Suite à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) supprimant dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), accord pour dissolution du CCAS à compter de 2016 et d'en reporter l'excédent sur le budget principal.

6- Numérotation d'habitation suite à division et vente de parcelle :

Suite à la division pour vente d'une partie de propriété de la famille PESQUIE-LOPEZ et afin de préserver un ordre croissant logique de numérotation «rue de la mairie», le numéro 17 inutilisé, précédemment attribué à la parcelle ZE 40 non bâtie, est affecté à la parcelle ZE 259 donnant accès à la propriété acquise par la famille STIENNE-PEFAURE (parcelle ZD 54 issue de la ZD 46 et parcelle ZE 275 issue de la ZE 31).

Conseil Municipal du 12 février 2016

L'an deux mille seize, le douze février à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Noël FAUGERAS, Maire.

Date de convocation : 05 février 2016

Présents : MM. Noël FAUGERAS, Léon GRANDE, Thomas CHAUMEIL, Mme Lucette CONSTANTIN, M. Hervé JOLY, Mmes Bénédicte FAURE, Nadia LASCOUT, Stéphanie MIGINIAC, M. Gérard ARTILLON,

Par procuration : Mme Dominique ARTILLON (procuration donnée à M. Gérard ARTILLON)

Les décisions suivantes ont été adoptées :

1- Comptes de gestion 2015 :

Approbation des Comptes de Gestion 2015 remis par Aurore MARIE CATHERINE, Trésorière à Egletons pour 6 budgets : Budget Principal Commune, Caisse des Ecoles, Centre Communal d'Actions Sociales, Section Syndicale Sectionnale de Commerly, Eau, Assainissement.

2- Comptes Administratifs 2015 :

Examen et approbation des Comptes administratifs 2015 présentés par M. Léon GRANDE, 1er Adjoint pour 6 budgets :

BUDGETS	Fonctionnement		Investissement	
COMMUNE	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévu	413 012,11	413 012,11	545 029,24	545 029,24
Réalisé	357 159,88	466 688,80	379 897,55	354 155,49
CAISSE DES ECOLES	Fonctionnement			
Prévu	4 100,00	4 100,00		
Réalisé	2 030,33	4 261,00		
C.C.A.S.				
Prévu	1 849,67	1 849,67		
Réalisé	0,00	1 958,34		
Section de COMMERLY	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévu	120 977,22	120 977,22	9 087,04	9 087,04
Réalisé	3 491,68	120 977,22	0,00	9 087,04
EAU	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévu	61 474,93	61 474,93	106 198,70	106 198,70
Réalisé	43 788,00	63 363,44	8 907,42	89 091,82
ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévu	35 480,34	35 480,34	116 293,34	116 293,34
Réalisé	23 719,08	38 029,98	50 381,13	82 023,89

3- Affectations des résultats de 2015 pour ces 6 budgets :

Excédents de clôture de fonctionnement reportés en recettes de fonctionnement pour 2016 de : 75.819,98 € et 33.708,94 en investissement pour le budget principal ; 19.575,44 € pour l'eau ; 14.310.90 € pour l'Assainissement ; 2.230,67 € pour la caisse des écoles ; 1.958,34 € du CCAS à transférer au budget principal ; 117.485,54 € pour la section de Commerly.

4- Convention de télétransmission des Actes soumis au contrôle de légalité :

Considérant que pour mettre en œuvre la télétransmission des actes au contrôle de légalité, une convention doit être conclue entre la collectivité et la Préfecture pour déterminer la date de raccordement, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie. Accord pour signer cette convention et choisir le dispositif S²LOW et l'opérateur ADDULLACT via la plateforme CERIG afin d'appliquer ce processus de dématérialisation.

5- Echange de concession :

Une concession vide de toute sépulture se trouvant près du columbarium, il a été nécessaire de modifier le contrat initial conclu avec la famille pour un échange avec une autre concession de même nature et ainsi laisser un espace suffisant nécessaire lors de l'édification d'un monument funéraire.

6- Locations :

- Décision de louer à M. Igor BUIUCLI, à compter du 1er mars 2016, le logement n° 2 situé dans l'ancien presbytère pour un loyer mensuel de 280 € ;
- Décision de louer à M. et Mme Pascal MARTINIE, une partie supplémentaire du sous-sol du bâtiment qu'ils occupent dans l'ancienne grange de Lachaud, portant le montant de leur loyer mensuel à 350 € à compter du 1er mars 2016.

7- Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel avec le CDG 19 :

Autorisation de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Corrèze afin qu'il assure la gestion des contrats d'assurances conclus avec la CNP pour la couverture des risques statutaires du personnel.

Conseil Municipal du 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le dix-huit mars à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Noël FAUGERAS, Maire.

Date de convocation : 11 mars 2016

Présents : MM. Noël FAUGERAS, Léon GRANDE, Mme Lucette CONSTANTIN, M. Hervé JOLY, Mmes Bénédicte FAURE, Nadia LASCOUT, Stéphanie MIGINIAC, Dominique ARTILLON, M. Gérard ARTILLON

Par procuration : M. Thomas CHAUMEIL (procuration donnée à Noël FAUGERAS).

Les décisions suivantes ont été adoptées :

1- Vote des taxes directes locales :

Les taux d'imposition pour 2016 concernant les taxes d'habitation, foncière / bâti et foncière / non bâti restent inchangés. Le produit attendu est de 108.663 € soit :

- 35.846 € pour la taxe d'habitation (base : 495.800 €, taux : 7,23 %) ;
- 37.260 € pour la taxe foncière / bâti (base : 313.900 €, taux : 11,87 %) ;
- 35.557 € pour la taxe foncière / non bâti (base : 36.600 €, taux : 97,15 %).

2- Budgets Primitifs 2016 :

Pour chacun des 5 budgets les dépenses et les recettes s'équilibrent à :

- | | | |
|-----------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| • Budget principal | Fonctionnement : 484.430 € | Investissement : 330.000 € |
| • Caisse des écoles | Fonctionnement : 3.200 € | |
| • Section de Commerly | Fonctionnement : 117.485,54 € | Investissement : 9.087,04 € |
| • Eau | Fonctionnement : 55.575 € | Investissement : 188.663 € |
| • Assainissement | Fonctionnement : 27.611 € | Investissement : 103.326 € |

2- Attribution de subventions / année 2016 :

ARTICLE 6573 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics	
Fédération des Associations Laïques	38,00
Bibliothèque Départementale de Prêt	38,00
Mutuelle Nationale Territoriale (Section Départementale de Brive)	50,00
P.E.P.	38,00
Jeunesses Musicales de France	38,00
U.S.E.P.	38,00
Caisse des écoles	969,33
Total / 6573	1 209,33

ARTICLE 6574 - Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	
Comité des Fêtes : subvention annuelle	150,00
Comité des Fêtes : subvention attribuée si fête votive en août	150,00
Amicale de chasse	150,00
Club du 3ème age « Les Rameaux »	150,00
Anciens Combattants (association communale)	150,00
Association des Parents d'Elèves de St-Yrieix	150,00
Pompiers d'Egletons	90,00
Télémillevaches	90,0
Tour du Limousin	300,00
Total / 6574	1 380,00

ARTICLE 6554 - Contributions aux organismes de regroupement / année 2016	
Syndicat mixte de gestion PNR Millevaches	585,00
Total / 6573	585,00

4- Fonction Publique Territoriale – Régime Indemnitaire :

Reconduction des régimes indemnitaires IAT et IEMP pour l'an 2016 : nature, conditions d'attribution, taux moyen, applicables aux agents titulaires de la collectivité.

5- Destination coupes de bois :

Inscription à l'assiette 2016 des coupes désignées (coupes d'emprises destinées à la vente et prévues à l'aménagement) en Forêt Sectionnale de Bourg et Monteil de la parcelle 7 sur 0,55 ha, et en forêt sectionale des Chaussades, parcelles 8p-9p sur 0,35 ha.

6- Locations de logements :

Décision de louer à Coralie VINCENT et Nicolas LE BON, à compter du 1er Avril 2016, le logement n° 5 situé dans l'ancienne maison Faucon pour un loyer mensuel de 300,33 € et de louer à Amandine SZYJAN, à compter du 1er mai 2016 le logement 3 de ce même bâtiment, pour un loyer mensuel de 221,54 €.

7- Pertes sur créances irrécouvrables :

285,40 € de créances irrécouvrables ont dûes être admises en non-valeur concernant des produits communaux dus par une famille au titre des excercices 2013 et 2014.

Conseil Municipal du 20 mai 2016

L'an deux mille seize, le 20 mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Noël Faugeras, Maire.

Date de convocation : 13 mai 2016

Présents : MM. Noël FAUGERAS, Thomas CHAUMEIL, Mme Lucette CONSTANTIN, M. Hervé JOLY, Mmes Bénédicte FAURE, Nadia LASCOUT, Stéphanie MIGINIAC, Gérard ARTILLON,

Par procuration : Léon GRANDE (procuration donnée à Bénédicte FAURE) ; Dominique ARTILLON (procuration donnée à Gérard ARTILLON).

Suite page 10

• LA COMMUNE

Section de fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	Vote du CM	Chap.	Libellé	Vote du CM
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL (denrées, fournitures, entretien réparations, assurances, frais postaux et tél.)	165 250,00	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	22 449,02
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	193 000,00	73	IMPÔTS ET TAXES	116 161,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (indemnités élus, contingents et participations diverses)	45 180,00	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	220 000,00
66	CHARGES FINANCIÈRES (intérêts des emprunts)	20 000,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	002	RESULTAT REPORTE	75 819,98
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	60 000,00			
	TOTAL	484 430,00		TOTAL	484 430,00

Section d'investissement					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	Vote du CM	Chap.	Libellé	Vote du CM
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000,00	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	107 757,94
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (Voirie 2016 ; RF Puy Maury ; Abords étangs Lachaud ; Accessibilité restaurant, église)	235 500,00	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Voirie ; RF Puy Maury)	134 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (capital des emprunts : 72000 ; libération cautions : 2500)	74 500,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (Cautions)	2 500,00
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	60 000,00
			001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	25 742,06
	TOTAL	330 000,00		TOTAL	330 000,00

• EAU

Section de fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	Vote du CM	Chap.	Libellé	Vote du CM
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL (Electricité, entretien réparations, compteurs, analyses)	17 775,00	70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES (Eau, recouvrement taxes Adour Garonne à reverser)	35 999,56
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	0,00	74	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS (Reversement taxes Adour Garonne)	7 500,00	75	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	300,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
66	INTERETS DES EMPRUNTS	3 000,00	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	19 575,44
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	27 000,00			
	TOTAL	55 575,00		TOTAL	55 575,00

Section d'investissement					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	Vote du CM	Chap.	Libellé	Vote du CM
16	REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	7 500,00	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (fctva, aff. résultat)	26 800,60
20	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (schéma directeur / alimentation en eau potable)	28 000,00	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RAR Gongou ; Schéma AEP)	54 678,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 163,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	100 000,00	28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	27 000,00
			001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	80 184,40
	TOTAL	188 663,00		TOTAL	188 663,00

• ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	Vote du CM	Chap.	Libellé	Vote du CM
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL (Electricité, entretien réparations, Spanc, taxes Adour Garonne))	2 911,00	70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES (Redevances assainissement, recouvrement taxes Adour Garonne à reverser)	11 700,10
014	ATTENUATION DE PRODUITS (Reversement taxes Adour Garonne)	1 700,00	748	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (Adour)	1 600,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	774	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (Commune)	0,00
65	CHARGES FINANCIERES (Intérêts des emprunts))	7 000,00	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	14 310,90
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	16 000,00			
	TOTAL	27 611,00		TOTAL	27 611,00

Section d'investissement					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	Vote du CM	Chap.	Libellé	Vote du CM
16	EMPRUNTS (capital)	16 500,00	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	31 683,24
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RAR Gongou)	24 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	87 326,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00
			28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	16 000,00
			001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	31 642,76
	TOTAL	103 326,00		TOTAL	103 326,00

Les décisions suivantes ont été adoptées :

1- Avenant au marché « Diagnostic AEP » :

Dans le cadre du diagnostic des ouvrages de production et distribution d’eau potable l’option proposée par le bureau d’études SOCAMA, portant sur la géolocalisation des branchements des particuliers avait été retenue pour un montant de 2025 € HT. Cette offre initiale portait sur 100 points (nombre évalué sur la base des plans disponibles). Il s’avère, après reconnaissance du réseau, que le nombre de pièces à géolocaliser s’élève à 160, soit une plus-value de 540 € sur la prestation prévue au marché. Montant cumulé : 2.565 € HT. Par ailleurs, la prestation de passage caméra prévue sur les forages ne sera finalement pas réalisée, le bureau d’études SHE, en charge des essais de pompage, estimant cette opération non urgente. L’abandon de cette prestation entraîne une moins-value au marché de 8 806,00 € E HT. Au vu de ces éléments, les modifications à prévoir au marché n’entraînent pas de plus-value. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté la proposition d’avenant au marché de prestation intellectuelle relatif au diagnostic des installations de production et distribution d’eau potable et à l’établissement du schéma directeur AEP.

2- Etude diagnostic et schéma directeur d’AEP – mise en place de compteurs et vannes de sectorisation :

Dans le cadre de l’étude diagnostic eau potable en cours, il est prévu le renouvellement et la mise en place de compteurs de production et de sectorisation (en vue d’une campagne de mesures des débits par enregistrement) ainsi que de vannes de sectionnement complémentaires pour permettre un sous-découpage efficace (en vue d’une campagne nocturne de recherches de fuites par sectorisation). Le coût total hors taxe de mise en place de compteurs et vannes est estimé à 33 000 € et à 44 700 € HT avec l’option de mise en place d’équipements de télésurveillance sur les compteurs. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé le dossier présenté par le Bureau d’étude SOCAMA et décide de sa réalisation avec un financement établi comme suit :

• Subvention du Conseil Départemental	6 100,00 € HT
• Subvention de l’Agence de l’Eau Adour Garonne	23 800,00 € HT
• Emprunts, fonds libres	14 800,00 € HT
• TOTAL	44 700,00 € HT (soit 53.640,00 TTC)

3- Convention BDP :

Accord pour signer la convention « dépôt-Mairie » avec le Conseil Départemental dans le cadre du Plan départemental de développement de la lecture et des bibliothèques pour la période 2015-2019.

4- Travaux de voirie/programme 2016 :

- Passation d’un marché de maîtrise d’œuvre avec CTI 19 à Corrèze. Coût total de la prestation : 3.375 € HT, soit 4.050 € TTC.
- Approbation d’un projet d’un montant de 78.000,00 € HT soit 93.600,00 € TTC de travaux à réaliser sur les voies communales suivantes : CR10 « Rue de Ribière Soubrane » ; VC4 Carrefour VC7 « Troubat » ; VC26 Le Bourg-Commerly ; VC5 le Buchelong ; VC3 les Veyssières ; VC6 les Pradeleix, financés comme suit :

- Aide Départementale (au titre du dispositif annuel, soit 40 % de 50.000 €) : 20.000,00 €
- Fonds libres – emprunt : 73.600,00 €

Montant total TTC : 93.600,00 €

5- Exploitation parcelles de bois/ONF :

Accord pour signature d’une convention avec l’ONF fixant les conditions de la vente et d’exploitation du lot de bois en parcelles 12 (Lachaud) et 16 b1 b2 (Ligneyres) en forêt communale pour un volume estimé de 210 + 450 soit 660 m3.

6- Détermination taux promotion/avancement de grade 2016 :

Vu l’avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Corrèze réuni le 03 Mai 2016,
- Accord pour fixer les ratios d’avancement de grade pour la collectivité comme suit :

GRADES D’AVANCEMENT	TAUX (%)
Tous les grades	100 %

- Suppression, à compter du 1^{er} Juin 2016, d’un emploi permanent à temps complet d’Adjoint Technique 2ème Classe et création, à compter de cette même date, d’un emploi permanent à temps complet d’Adjoint Technique 1ère Classe, dans le cadre d’un avancement de grade.

7- FDEE19 : 1°- Retrait de 5 communautés de communes :

Le Comité Syndical de la Fédération Départementale d’Electrification et d’Energie de la Corrèze (FDEE19), réuni le 29 avril 2016, s’est prononcé favorablement concernant les demandes de retrait formulées par les Communautés de Communes suivantes : Lubersac – Avezère ; Canton de Mercoeur ; Canton de Saint Privat ; Canton de Beynat ; Sud Corrèzien. Ces Communautés de Communes vont restituer la compétence « électrification » à leurs Communes pour leur permettre ensuite d’adhérer directement à la FDEE 19. Elles pourront ainsi, si elles le souhaitent, transférer leurs compétences en matière d’éclairage public ou d’infrastructures de recharge des véhicules électriques à la FDEE 19. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte que ces Communautés de Communes se retirent de la FDEE19 et approuve les statuts ainsi modifiés.

2°- Retrait compétence optionnelle « Communications électroniques » :

Le Comité Syndical de la Fédération Départementale d’Electrification et d’Energie de la Corrèze (FDEE19), réuni le 29 avril 2016, a décidé de retirer des statuts de la FDEE 19 la compétence « communications électroniques » définie à l’article L1425-1 du CGCT et de rajouter en contrepartie un nouvel article rédigé sur le fondement des dispositions des articles L2224-35 et L2224-36 du CGCT. Cela permettra à la FDEE 19 de réaliser, en tant qu’établissement public de coopération compétent pour la distribution publique d’électricité, les infrastructures souterraines des lignes téléphoniques dans le cadre des opérations coordonnées de dissimulation des lignes aériennes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé les modifications des statuts de la FDEE 19.

8- Décision Modificative :

Virement de crédits du budget assainissement, du chapitre 23 au chapitre 21, pour un montant de 5000 €.

9- Créances éteintes :

Admission en créances éteintes d’un montant de 151,70 € sur le budget de l’eau.

10- Voyage scolaire au Parc « Le Bournat » :

Décision de participer au financement du voyage scolaire du 02 juin 2016 au Parc « LE BOURNAT » -24260 LE BUGUE à hauteur de 442 € pour le transport en bus, versés par la Caisse des Ecoles. Coût total du voyage : 744,30 € (dont versement de 442,00 € / Caisse des écoles, 140,00 € / familles et 162,30 € / APE).

11- Gestion de 13 logements communaux par Corrèze Habitat :

La gestion des logements communaux étant lourde et chronophage, exigeant de plus en plus de compétences spécifiques, il est nécessaire de faire appel à un gestionnaire pour prendre en charge la gestion locative et immobilière de ce patrimoine. Aussi, la commune n’ayant pas vocation à mener l’ensemble des actions d’une agence immobilière, il propose de déléguer la gestion de 13 logements à l’Office Public de l’Habitat Corrèze, CORREZE HABITAT. La rémunération de cet organisme pour la gestion locative serait de 7 % du montant annuel des loyers (avant déduction de l’APL). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion afin de mandater l’Office Public de l’Habitat Corrèze, CORREZE HABITAT, pour gérer et administrer 13 logements communaux pour le compte de la Commune.

12- Bail à réhabilitation/Maison Noailles/Corrèze Habitat :

Devant les contraintes liées à la gestion du parc locatif communal il a été décidé de solliciter l’Office Public de l’Habitat Corrèze, CORREZE HABITAT, pour une proposition de bail à réhabilitation sur « Maison Noailles ». Le bail à réhabilitation est un contrat par lequel le preneur s’engage à réaliser dans un délai déterminé des travaux d’amélioration sur les logements et à les conserver en bon état en vue de les louer à usage d’habitation pendant la durée du bail. Ce contrat indique la nature des travaux, leurs caractéristiques techniques et le délai de leur exécution. Le bail à réhabilitation est conclu pour une durée minimale de douze années. Pendant toute la durée du bail, c’est l’organisme preneur qui assure entièrement la gestion du logement et les frais (gestion locative, entretien, charges de copropriété). Au terme du bail le propriétaire récupère son bien. En ce qui concerne la « Maison Noailles », ce bail à réhabilitation concernerait 3 logements sur une durée maximale de 25 ans. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le bail à réhabilitation et tous documents nécessaires à la conclusion de cette opération avec l’Office Public de l’Habitat Corrèze, CORREZE HABITAT, pour le compte de la commune.

Questions diverses :

- Emplois d’été :

Recrutement par l’intermédiaire du Service Public de l’Emploi Temporaire du Centre de Gestion de la Corrèze de 2 agents ayant déposé leur candidature, un pour le mois de juillet, l’autre en août, afin d’assurer des fonctions d’adjoint technique territorial 2ème classe.



A L'ATTENTION DES PROPRIÉTAIRES DE MEUBLÉS DE TOURISME, CHAMBRES D'HÔTES, CAMPINGS ET TERRAINS DE CARAVANAGE

La Communauté de Communes de Ventadour a institué sur son territoire une taxe de séjour obligatoire, perçue pour 2016 du 1er Mai au 30 Septembre 2016.

Tout propriétaire doit déclarer son logement (ou autre) en mairie, percevoir la taxe et la reverser à la Communauté de Communes.

Pour toutes informations utiles, veuillez contacter :

M. Jonathan GOUSSAN

Communauté de Communes De Ventadour
Carrefour de l'Épinette
19550 LAPLEAU
Tél : 05 55 27 69 26

Mme Sylvie COUDERT

Office de Tourisme EGLETONS-VENTADOUR
Rue Joseph Vialaneix
19300 EGLETONS
Tél : 05 55 93 04 34

TRI SELECTIF « SACS JAUNES »

Les habitants des **villages de la commune** désirant effectuer le tri sélectif des déchets en sacs jaunes peuvent déposer ceux-ci aux 4 points suivants du bourg :

- Sur la place
- A l'abri bus
- A la maison Faucon
- Au foyer rural

Se renseigner auprès du SIRTOM (05 55 93 00 93) ou à la mairie de St-Yrieix (05 55 93 09 94) pour les dates de collecte.

TEXTILES

Le SIRTOM de la région d'EGLETONS, en partenariat avec EMMAÛS, va déposer prochainement sur le point propre de St-Yrieix, des colonnes destinées à la collecte de vêtements.



FEU DE LA ST JEAN

Le samedi 25 juin, le **Comité des Fêtes** organisait le fameux feu de la St Jean. Une belle tradition à préserver pour de nombreuses années ! Merci à tous les organisateurs et bénévoles qui ont donné du temps pour cette soirée !



Généralités Mouvement LES RAMEAUX

L'éthique du mouvement des Aînés Les Rameaux est d'abord humaniste. Il s'intéresse à tous avec respect, bienveillance et amitié. La participation de ce club favorise l'animation du milieu de vie, de la collectivité rurale. Car l'angoisse qui est le fruit de la solitude ne se soigne que par l'amitié et la solidarité qui se trouvent dans notre association.

Parmi les nombreuses activités de cette année, nous n'en citerons qu'une : **notre voyage en Andorre et en Espagne.**

En effet, ce jour là, bien avant l'aurore, il y avait une animation inaccoutumée dans le bourg, animation très relative (3ème âge oblige). C'était le départ pour la Principauté d'Andorre et l'Espagne.

Riche culturellement et historiquement, l'Andorre est un paradis pour les amateurs de la nature. Sous la conduite de notre guide, nous visitons **de nombreux sanctuaires, le Musée de l'Automobile, La Casa de la Vall** où siègeait le Parlement, **plus de 40 chapelles romanes et 7 paroisses**, etc...Par des routes sinueuses en passant par **les gorges du Riu d'Os**, nous allons à **Os de Civis** à 1700 mètres d'altitude ; la neige est au rendez-vous. Nous continuons jusqu'à **Arcalis à 2200 mètres d'altitude par la vallée du Valira**. Au passage, les petits villages de montagne surveillent les cabanes de bergers. N'oublions pas les superbes chevaux catalans. Nous avons également pu voir les mines de fer qui furent un temps la richesse du pays.

Depuis Charlemagne, l'Andorre est un pays unique tant par ses origines que par son statut politique. Les contrastes de ce pays pyrénéen ne font que l'embellir et renforcer l'âme et l'identité andorranes.

L'organisation de ce voyage fut parfaite, l'ambiance toujours gaie, animée et dansante. Derniers achats et, hélas, confection des valises.

Nous quittons Andorre avec regret et nous garderons tous un souvenir inoubliable de ces quelques jours de vacances.

Y. PINSON

AAPPMA "La truite des Monédières"

- Une nouvelle saison de pêche s'ouvre à nous.
- Une nouvelle équipe, élue le 20/11/15, j'aurai la lourde tâche de succéder à Mr Roland LAURENT à la tête de notre AAPPMA.

Il n'y aura pas de révolution puisque je m'inscris dans la politique, déjà engagée depuis 3 ans (fusion de Corrèze/St-Yrieix) sur la gestion de ce magnifique territoire d'eau vive où la truite fario sauvage est reine.

• Depuis notre fusion, nous avons entrepris à reconquérir et à faire de nouveaux adeptes de notre passion, la pêche. Des efforts particuliers tant humain que financier sur la communication nous ont permis d'inverser la tendance à la désertion du loisir pêche.

Notre site Internet mené de main de maître par notre secrétaire Stéphane PETITJEAN y contribue grandement.

- Mises à jour régulières
- Information de nos actions
- Vidéo

nous ont permis de toucher un large public de pêcheurs régionaux mais pas que, nous avons des adhérents de la France entière.

Pour preuve, une augmentation régulière des ventes de cartes de pêche, papier ou Internet.

- Une explosion des visites de notre site :

2014 : 12 496 visites

2015 : 23 958 visites

• Cette année, nous reconduisons un projet qui nous tient à cœur, les animations dans les écoles de notre territoire de pêche : Orliac de Bar/ St Priest de Gimel/ St Yrieix le Déjalat/ Gimel les Cascades/ Corrèze/ Eyrein/ Chaumeil.

Je rappelle que nous finançons intégralement ces animations dispensées par la Maison de l'Eau et de la Pêche de Neuviç. D'autres projets sont en cours, nous en reparlerons.

Je vous souhaite une bonne saison 2016.

Halieutiquement votre.

Marc BOUVARD

Une année en classe unique

Cette année l'école n'a compté qu'une seule classe mais deux maîtresses !
Mme Jubertie a commencé l'année en remplacement de Mme Guichard qui est revenue de son congé maternité en mars.

Plusieurs projets pour une classe diversifiée.

Outre les sorties habituelles, les élèves se sont vus proposer **une intervention offerte par la maison de la pêche** autour de l'analyse de l'eau de nos rivières.

Un groupe tulliste, les Humeurs Cérébrales, est venu à deux reprises pour faire découvrir la musique traditionnelle ainsi que les danses traditionnelles. Les élèves ont pu s'essayer à l'accordéon, le bodhran et la guitare. Ils ont dansé la chapeloise et le cercle circassien.

Pour la sortie de fin d'année, toute la classe a remonté le temps en allant visiter le village du Bournat (Dordogne). Plongés dans l'ancien temps, après avoir découvert les anciens métiers, fait du pain, du sténopé ou de la poterie, les élèves ont essayé les manèges de 1900 !

C'est le vendredi 24 juin dernier qu'a eu lieu la **kermesse de l'école** ! Félicitations aux équipes éducatives, aux parents d'élèves et surtout aux enfants de l'école pour cette belle après-midi !



VIE CITOYENNE ➡

CÉRÉMONIE DES VŒUX 8 janvier 2016

Lors de la traditionnelle cérémonie des vœux, M. Noël Faugeras, Maire a fait le point sur les travaux exécutés (Columbarium) et en cours (diagnostic schéma directeur d'alimentation en eau potable). Les projets à venir évolueront suivant obtention des subventions espérées. Même si les finances sont saines, actuellement il n'est pas possible d'engager des programmes d'investissement de grande envergure. Aussi les travaux de proximité pour améliorer le cadre de vie de chacun sont privilégiés, notamment l'entretien de la voirie communale importante de près de 65 km. Enfin, après divers remerciements et vœux, il a invité l'assemblée autour d'un bel apéritif dinatoire.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2016

Dépôt de gerbes au monument aux morts, lecture des manifestes, appel des Morts pour la France et moment de recueillement. Ensuite dépôt de gerbes devant la plaque commémorative sur la place, puis au cimetière en hommage à deux combattants de la résistance tués lors des combats d'Egletons. Puis, verre de l'amitié au foyer rural offert par la municipalité.

1^{er} Semestre 2016

MARIAGE :

- Dominique VIALIN et Annick BARBOT, le 26/03

Félicitations aux mariés !

DÉCÈS :

- Jean-Marie BRU, le 30/01
- Odette AUDOUZE CHAUD Vve POMMIER, le 30/03
- Claude MIELCAREK, le 14/04
- Denise CHAUZEIX Vve NICOLAS, le 14/05
- Léon MALAGNOUX, le 24/05
- André Jean Roger VIALLE, le 27/05
- Jacqueline NEIGE Vve RICHARD, le 11/06

Décès n'ayant pu être inscrit dans le bulletin précédent :

- Roland CATALIFAUD, le 25/11

Toutes nos condoléances aux familles concernées.

NOUVEAUX RÉSIDANTS :

- BUIUCLI Igor, au Bourg
- VINCENT Coralie, au Bourg
- SZYJAN Amandine, au Bourg
- PICAT François, au Beyneix
- Famille DOUBARD, au Mas
- Famille BAUDET, à Pommier

NAISSANCE :

- Jules et Axel BAUDET, le 9/06

DIVERS ➡

LA MAIRIE FAIT PEAU NEUVE

Afin d'accueillir au mieux les Arédiens, la mairie fait peau neuve : la salle du conseil municipal ainsi que le bureau du maire ont été entièrement rénovés par nos équipes d'employés municipaux. Merci à eux !



SAINT-YRIEIX SUR LE NET

Vous souhaitez recevoir le journal municipal directement sur votre boîte mail ?

Envoyez un mail à mairiedestyrieixledejalat@wanadoo.fr, en inscrivant dans l'objet du mail RECEVOIR et en précisant dans le mail vos NOMS, PRENOMS et ADRESSE E-MAIL.

LOTO / COMITE DES FETES

Le 23 Juillet 2016

RANDONNÉE PAYS D'ART & D'HISTOIRE À MONTAMAR

Le 08 Août 2016

LOTO / CLUB DES RAMEAUX

Le 13 Août 2016

TOUR DU LIMOUSIN

Le 18 Août 2016

FETE VOTIVE DE SAINT-YRIEIX

Les 20 et 21 Août 2016

Le 20 : REPAS DANSANT LE SOIR AU FOYER RURAL

Le 21 après-midi : CONCERT

Expo vente du Club des Rameaux

REPAS D'AUTOMNE / CLUB DES RAMEAUX

Le 21 Septembre 2016

VEILLEE / COMITE DES FETES

Le 10 Décembre 2016

